A 9191

JEANJEAN S.A.
Société Anonyme au capital de 4.473 498 €
Siège Social : B.P. N° 1
34725 - SAINT FELIX DE LODEZ
RCS : MONTPELLIER 896.520.038

15 SEP. 2009

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2009 CONCERNANT LA DEMISSION ET NOMINATION DU NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'an deux mille neuf, et le trente mai, à 11 heures,

Les actionnaires de la société JEANJEAN S.A., société anonyme au capital de 4.473 498 €, divisé en 2 236 749 actions de 2 € chacune, dont le siège est à SAINT FELIX DE LODEZ (34725) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Mixte, au siège social, sur convocation du Directoire par avis inséré le 11 mai 2009 dans le journal d'annonces légales L'HERAULT JURIDIQUE ET ECONOMIQUE, et par lettre adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence au titre de la réunion ordinaire qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard JEANJEAN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Frédéric JEANJEAN, représentant la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE et Monsieur Philippe JEANJEAN, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Brigitte JEANJEAN est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT et le Cabinet MAZARS & GUERARD, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sont présents.

Madame Marie-Thérèse RIEUBON, membres du comité d'entreprise, assiste à l'assemblée.
Madame Annie GABORIT, membre du comité d'entreprise, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents totalisent 1 705 756 actions, représentant 3 103 006 voix, que les actionnaires représentés totalisent 18 952 actions, représentant 22 604 voix et que les actionnaires ayant voté par correspondance possèdent 16 500 actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 16 500 voix, sur les 2 173 235 actions ayant le droit de vote (2 236 749 actions – 63 514 actions détenues pas la société).

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart pour la réunion ordinaire requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport de gestion du groupe,
- le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions,
- le rapport spécial du Conseil de Surveillance sur les opérations de contrôle interne,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- **Démission et nomination du nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;**

.../...

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et le rapport de gestion du groupe, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes. Il donne ensuite lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions et du rapport spécial sur les procédures de contrôle interne.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte... Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

NEUVIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de Monsieur Antoine PESKINE (ancien suppléant personne physique), la société Auditex, Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 La Défense Cedex, RCS Nanterre 377 652 938, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée par 3 142 110 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait de procès-verbal
Certifié conforme à l'original
Fait à St Félix de Lodez, le 16 juillet 2009

Antoine LECCIA
Président du Directoire